

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Suffrages exprimés</u> : 14	<u>Pour</u> : 14 (12+2 procurations)	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------	-------------------

L'an deux mille dix-sept, le 05 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 28 mars 2017

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR
BAZINET Bernard	POUR	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	<i>POUR (procuration)</i>	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	<i>POUR (procuration)</i>	MARENDA Yoann	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie-Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Valérie MALLEMANCHE (pouvoir donné à M. Pierre PEYRAZAT), Patricia CHABOT-LALAY (pouvoir donné à M. Bernard BAZINET)

ABSENTS: M. Jean-Gérard ABBES

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent PIALHOUX

2017-26 : Modification des statuts du SMIIPS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération n° 2017-05 du 14 mars 2017 du Syndicat Mixte Intercommunal d'Intervention et de Prévention Scolaire de Piégut-Pluviers (SMIIPS), portant modification des statuts.

Conformément à l'arrêté n° PREF/DDL/2016/0183 du 15 septembre 2016 portant création au 1^{er} janvier 2017 de l'EPCI issu de la fusion de la Communauté de Communes du Haut Périgord et de la Communauté de Communes du Périgord Vert Nontronnais et que ce nouvel EPCI se nomme désormais Communauté de Communes du Périgord Nontronnais.

Suite à la création de cette nouvelle entité, il convient de modifier comme suit l'article 1^{er} des statuts du SMIIPS : *La communauté de communes du Périgord Nontronnais se substitue aux communes d'Abjat sur Bandiat et Le Bourdeix.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la modification des statuts du SMIIPS.

Le Maire certifie sous sa Responsabilité le caractère Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT



Pour copie conforme en Mairie, le 24 avril 2017.
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 07/04/2017
Page 1 sur 1

AR PREFECTURE 024-212400162-20170405-2017_26-DE Reçu le 12/05/2017
--